



Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20241210-DEL\_10122024\_01-DE



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

**CONVOCATION**

Date : 27/11/2024

Envoi le : 03/12/2024

Publication le : 03/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 28

Présents : 19

Absents : 09

Pouvoirs : 07

Votants : 26

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Sophie BORÉ, Hélène ODENT, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN,  
Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST,  
François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Odile RITOURET, Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Renata MOREIRA ROCHA,  
Messieurs Éric VERHILLE, Olivier DOUSSET, Éric GUILMET.

**Absents :**

Mesdames Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX.  
Messieurs /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Madame Claire CARTIER avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.



**DEL N° 10-12-2024/01 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL « LISTE LUYNES AVENIR ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 7 octobre 2024, reçu le 8 octobre, Monsieur Xavier BINET a présenté sa démission du Conseil Municipal.

Il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal et ce conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral.

Cet article prévoit que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace automatiquement le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

C'est ainsi que Madame Sabine DEJOUNHANNET en sa qualité de suivant de liste « Luynes Avenir » (30<sup>ème</sup> position) a été saisie.

Celle-ci a informé la commune qu'elle ne souhaitait pas donner suite à cette offre.

De ce fait Monsieur Michel THUSSEAUD, qui était en 31<sup>ème</sup> position sur la liste, a été contacté pour assurer ce remplacement.

En date du 04 décembre, il a informé Monsieur le Maire de son acceptation pour intégrer le Conseil Municipal.

En conséquence, il convient de procéder à l'installation de ce nouveau Conseiller Municipal en sachant qu'aucun formalisme particulier n'est prévu par les textes.

Il appartiendra donc au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Michel THUSSEAUD suivant de la liste « Luynes Avenir » qui a accepté cette fonction.

Conformément à la réglementation en vigueur, il sera placé en 29<sup>ème</sup> position du tableau du Conseil Municipal.

VU l'accord, en date du 04 décembre 2024 de Monsieur Michel THUSSEAUS suivant de liste « LUYNES AVENIR », d'intégrer le Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'installation en qualité de Conseiller Municipal de la liste « LUYNES AVENIR » de Monsieur Michel THUSSEAUD.**

**Monsieur Michel THUSSEAUD est immédiatement installé.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **16 DEC. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **16 DEC. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20241210-DEL\_10122024\_01-DE